4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 1 / 4

Date: 09/10/2025

tenue sous la présidence de Madame HAMON, assisté(e)
de Madame CELINO et Madame BARRE, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2402581	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	emande d'annulation de l'arrêté du 23 novembre 2023 du Préfet du Nord portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français sous n délai de trente jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2403175	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Arrêté du 30 mars 2023 par lequel le sous-préfet de Dunkerque a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français d un délai de trente jours et a fixé le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître FERRAND Xavier
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
03)	DOSSIER N° 2404216	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Décisions en date du 16 février 2024 par lesquelles le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, a fait obligation de quitter le territoire franç dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 2/4

Date: 09/10/2025

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2404218	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Décisions en date du 17 avril 2024 par lesquelles le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître ZAMBO MVENG Jean-Claude
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2404928	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
Fitre de l'affaire	ire Demande d'annulation de la décision du 23 avril 2024 du Préfet du Pas-de-Calais portant obligation de quitter le territoire français dans un déla jours fixant le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SOCIETE D'AVOCATS INTERNATIONAL TAX PM (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2404938	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	e Demande d'annulation de la décision du 16 avril 2024 du Nord portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours fixant le destination avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BOUHAJJA Mouna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 3/4

Date: 09/10/2025

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2404957	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON	
Titre de l'affaire	Demande d'annulation la décision du préfet du Nord en date du 10 avril 2024 portant retrait de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire sans délai départ volontaire.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître BABOURI A.	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS	
08)	DOSSIER N° 2405661	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO	
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du Préfet du Nord en date du 13 mai 2024 refusant la délivrance d'un titre de séjour avec obligation de quitter le terr français sans délai et fixant le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître KARILA Brigitte	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
09)	DOSSIER N° 2406179	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON	
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 7 mai 2024 portant refus de c français dans un délai de trente jours.	lélivrance d'autorisation provisoire de séjour avec obligation de quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DEWAELE Emilie	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur	

4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 4/4

Date: 09/10/2025

09 heures 30

10)	DOSSIER N° 2410721	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON	
Titre de l'affaire	Arrêté du 24 juin 2024 du préfet du Nord refusant le titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître NAVY Sanjay	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS	

Arrêté le 09/10/2025 Le président du tribunal